Nucléaire : la facture des EPR n'en finit plus de grimper

Dans un rapport publié mardi, la Cour des comptes française a encore revu à la hausse son estimation du coût du réacteur de Flamanville. Et elle se demande si la filière nucléaire française est prête à construire les six nouveaux réacteurs voulus par le président Macron.

BERNARD PADOAN

Le 21 décembre dernier, le réacteur nucléaire de Flamanville 3, en Normandie, était enfin raccordé au réseau électrique français. « Enfin », parce que la mise en service de cette unité de nouvelle génération d'une puissance de 1,6 GW – dite « EPR » – est intervenue avec douze ans de retard sur le planning prévu. Surtout, selon un rapport de la Cour des comptes française publié ce mardi, la facture totale finale pour l'énergéticien EDF s'est chiffrée à 23,7 milliards d'euros, soit sept fois plus que les 3,3 milliards d'euros prévus initialement.

Une envolée des coûts qui a un impact direct sur la rentabilité de l'électricité qui va être produite par le réacteur. A ce sujet, la Cour des comptes déplore qu'EDF ait refusé de lui transmettre ses chiffres, arguant notamment du fait que l'EPR était une « tête de série » dont les principaux enjeux étaient « de conserver les compétences de la filière nucléaire française et de préparer le déploiement de la technologie EPR en France et dans le monde ». Il n'empêche, la Cour française a fait ses propres calculs et son verdict est sans appel : la rentabilité prévisionnelle de Flamanville est « médiocre ». Il faudra vendre un mégawattheure (MWh) à 176 euros pour dégager un profit de 7 % et à 122 euros pour atteindre 4 %. A titre de comparaison, selon les chiffres de la Commission belge de régulation de l'électricité et du gaz (Creg), les prix moyens de l'électricité sur le marché de gros journalier en France était de… 58 euros/MWh l'an dernier.

> *L'accumulation de risques et de contraintes pourrait conduire à un échec du programme EPR 2*
>
> **La Cour des comptes française**

Les « dérives » de coûts et de calendrier des EPR d'EDF à Flamanville, mais aussi en Finlande (Olkiluoto) et au Royaume-Uni (Hinkley Point) alimentent surtout les doutes des magistrats de la Cour des comptes quant à la suite du programme nucléaire français. En 2022, dans un discours prononcé à Belfort sur la stratégie énergétique hexagonale, le président français Emmanuel Macron a fixé un nouveau cap pour l'atome, via la construction de six réacteurs EPR 2 – une version de l'EPR annoncée comme « simplifiée » –, et potentiellement de huit autres unités. Selon le planning de construction d'EDF, le premier réacteur pourrait être mis en service en juillet 2038 et le dernier des six en 2044. Mais ce programme a, lui aussi, un coût impressionnant : la dernière estimation relevée dans le rapport est de 79,9 milliards d'euros hors coûts de financement pour les trois premières paires d'EPR 2, soit 13,3 milliards d'euros l'unité – un chiffre sur lequel les partenaires de la future Arizona, dont on sait qu'ils sont partisans d'une potentielle relance de la construction de réacteurs nucléaires en Belgique, ne manqueront pas de se pencher.

Echec du programme

La Cour des comptes s'interroge sur l'exposition financière d'EDF, et donc de son actionnaire unique, l'Etat français. « Des réacteurs EPR en activité en Chine et en Finlande ont connu, ces dernières années, de multiples dysfonctionnements techniques, avec des impacts financiers importants et des conséquences dommageables pour la crédibilité du programme EPR 2 », note la Cour pour qui « d'importantes réserves restent à lever ». « Les surcoûts de construction et les incertitudes liées à la rentabilité font peser un risque sur l'actionnaire, c'est-à-dire l'Etat », ajoute-t-elle. « La filière est loin d'être prête et doit encore surmonter de nombreux défis dont certains sont préoccupants. »

Dans ces conditions, le rapport recommande de « retenir la décision finale d'investissement du programme EPR 2 jusqu'à la sécurisation de son financement et l'avancement des études de conception détaillée ». Et demande à EDF de modérer ses ambitions internationales. « La stratégie du groupe EDF qui prévoit de poursuivre la promotion de l'EPR à l'international ne devrait plus conduire le groupe à des engagements en fonds propres ou à des prises de risques excessifs en termes de rentabilité comme de coordination opérationnelle entre les différents projets (notamment dans un contexte de disponibilité limitée des compétences techniques) », selon la Cour des comptes qui n'hésite pas à conclure que « l'accumulation de risques et de contraintes pourrait conduire à un échec du programme EPR 2 ».

Les « dérives » de coûts et de calendrier de l'EPR d'EDF à Flamanville, notamment, alimentent les doutes des magistrats de la Cour des comptes